

LE FINANCEMENT DES PME-PMI : La Tunisie, La France, La CEE & Le Canada

La petite et moyenne entreprise PME constitue un opérateur économique important dans l'économie du pays. Ce n'est d'ailleurs pas le cas uniquement de la Tunisie mais de beaucoup de pays un peu partout dans le monde, puisque ce segment d'entreprise constitue un opérateur très important dans des pays comme la France, l'Italie, l'Angleterre ou le Japon.

Eu égard à leur contribution à la création d'emplois et à la réduction du taux de chômage, les PME occupent une place prépondérante dans le tissu économique des pays arabes en ce sens que la petite entreprise représente en Tunisie, près de 42,3 % du total des entreprises, 99,7 % en Egypte, 93,2 % en Jordanie, 80 % au Liban et près de 56 % dans la bande de Gaza.

Pour donner la pleine mesure d'importance de la PME en Tunisie et un peu partout dans le monde, il est généralement admis que les concours bancaires annuels sous formes de crédit touchent pour moitié la petite et moyenne entreprise. Ainsi, en Tunisie environ 800 à 900 millions de dinars sont octroyés à ce segment de clientèle différencié.

Le modèle économique national repose aujourd'hui, et en grande partie, sur un soutien total aux initiatives, surtout innovant. Car c'est à ce niveau-là qu'on peut prétendre à des activités à forte valeur ajoutée et largement génératrices de postes d'emploi.

Toutefois, toute initiative innovante a besoin d'investissements adéquats. D'où la nécessité de s'entourer d'une assise de financement très solide. Il est vrai que tout financement correct est une condition indispensable à la pérennité de la future entreprise.

Il faut donc savoir identifier rapidement toutes les ressources financières adaptées aux besoins réels de ces nouvelles activités.

Les activités innovantes ont besoin, justement, d'une complémentarité financière totale. La signature, le 24 juin 2005, d'une convention de cofinancement entre la Banque pour le développement des PME (créée en mars 2005) et le reste des banques, ainsi que le projet d'une deuxième convention avec les Sicar régionales, donnent toute sa profondeur à la question du financement de l'entreprise et des projets innovants.

Le rôle de la banque consiste justement «à centraliser les demandes de projets, pour les traiter et les accompagner tout au long de leur réalisation, en complémentarité totale avec les autres structures financières».

La banque a reçu environ 115 projets. En plus des dix approuvés, 83 projets sont actuellement en cours d'examen dont la valeur totale d'investissement de ces projets est d'environ 94MD. Les crédits demandés sont de l'ordre de 58MD. La part de la banque des PME serait de 32MD.

On observe dans ce contexte que «la porte est ouverte même aux activités agricoles, à condition qu'elles soient porteuses d'une meilleure valeur ajoutée et orientée en grande partie vers l'export».

Par ailleurs, on note que la banque «finance également les projets d'extension, à condition qu'ils ne soient pas liés à des restructurations financières ». D'ailleurs, sur les 83 projets actuellement à l'étude, 7 sont d'extension.

D'un autre côté, et pour élargir sa base de financement, «la banque a décidé de baisser le plancher de financement à 80 mille dinars au lieu de 100 mille, car le plafond de financement de la BTS se limite à 80 mille». Il faut donc combler cette tranche de 20 mille.

Ainsi, la banque finance tous les projets dont l'investissement varie entre 80 mille et 4 MD.

Il est clair que la Bfpme est une chance réelle pour consolider encore plus le tissu des PME, qui sont appelées à faire valoir leur compétence et leur savoir-faire.

En France, et en absence de définition légale des Petites et Moyennes Entreprises, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises CGPME considère qu'elles regroupent celles, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles les Chefs d'Entreprise assument personnellement et directement les responsabilités financières, techniques et morales.

Cependant, au niveau européen, et bien qu'il n'existe pas de définition de la PME commune à l'ensemble des pays de l'Union Européenne, des définitions un peu différentes ont fait l'objet de recommandations de la Commission Européenne :

- La dernière recommandation de mai 2003 applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 maintient les seuils d'effectifs et les critères de détention du capital mais crée des seuils financiers pour les "Micro-Entreprises" et relève sensiblement ceux du chiffre d'affaires et /ou du total du bilan pour les Petites et Moyennes Entreprises.

Les PME occupe une place majeure dans l'économie nationale française. Selon les chiffres de L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 31 décembre 2004, les 2 575 000 petites et moyennes entreprises se répartissent dans les trois principaux secteurs économiques de la façon suivante :

- 52% dans le secteur des services,
- 25% dans le secteur du Commerce,
- 23% dans le secteur de l'industrie.

L'amélioration de l'accès au financement est un aspect important de la promotion de l'entrepreneuriat en Europe. Le secteur public devrait essentiellement avoir pour rôle d'améliorer les conditions cadres générales du financement et ne devrait prendre des mesures directes limitées que lorsque des défaillances du marché le justifient. L'expérience a montré que l'on obtient les meilleurs résultats en matière de financement des PME lorsque le secteur public collabore avec les marchés et agit comme un catalyseur pour encourager leur développement.

Les problèmes de financement auxquels font face les start-up requièrent des solutions à long terme impliquant le secteur public. La plupart des États membres disposent de programmes et d'institutions dont la finalité est de combler le fossé causé, dans le financement des PME en phase de démarrage, par des coûts et des frais généraux élevés. Pour être efficaces, les mécanismes de soutien public doivent être adaptés aux conditions locales et être simples et accessibles. Cela n'est possible que si les banques et les fonds de capital-risque locaux servent d'intermédiaires – comme c'est le cas avec les Instruments financiers communautaires.

Afin de promouvoir efficacement l'esprit d'entreprise en Europe, les nouvelles actions des pouvoirs publics au niveau européen, national et régional devraient se concentrer sur trois aspects du financement des PME: (1) amélioration des conditions cadres, (2) concentration sur le financement à un stade précoce, notamment sur les garanties et le micro crédit et (3) augmentation des fonds propres dans le bilan des PME.

Au Canada, les PME des arrondissements de Saint-Laurent et de Côte Saint Luc – Hampstead – Montréal Ouest peuvent dorénavant obtenir un financement pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ par l'intermédiaire du fonds local offert par le CLD Centre Ouest.

Géré par Développement économique Saint-Laurent, ce fonds a pour objectif de contribuer à la mise sur pied de projets innovants.

Pour y avoir accès, les entreprises ont à se conformer à un certain nombre de critères.

Elles doivent, notamment, présenter un plan d'affaires ainsi que des projections financières sur trois ans, en plus d'être profitables et de démontrer la capacité de rembourser le capital et les intérêts. Il faut également que l'entreprise crée au minimum trois emplois.